

**REFUS PAR L'ETAT DU PROJET DE MICRO-CENTRALE SUR  
LE PONTAJOU, EN HAUTE-LOIRE :**

**UN PREMIER PETIT PAS DANS LA BONNE DIRECTION,  
À SALUER COMME IL SE DOIT.**

Lors du Coderst (Conseil départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques) de Haute-Loire du 20 septembre 2018, les services de l'Etat ont proposé l'abandon du projet de microcentrale sur le Pontajou. Une première bonne nouvelle pour les rivières épargnées par la micro-électricité de cette partie de notre pays. Les services ont argumenté sur le fait que la demande n'était pas recevable, vu la valeur patrimoniale de ce cours d'eau, sa qualité paysagère et la mobilisation citoyenne exceptionnelle.

**LE PONTAJOU : UN PETIT COURS D'EAU TOUT SIMPLEMENT REMARQUABLE**

Le Pontajou est un affluent de la Seuges, tributaire de l'**Allier, dernière rivière à grands saumons d'Europe de l'Ouest**. C'est un des petits cours d'eau remarquables des Hauts Plateaux de la vallée de l'Allier. La partie menacée, à l'amont, abrite une belle population de truites fario et des écrevisses à pieds blancs, une espèce protégée<sup>1</sup>. Elle est classée « **réservoir biologique** » par le SDAGE<sup>2</sup> Loire-Bretagne, en **Très Bon Etat écologique** au titre de la **Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne**. Elle est enfin en Liste 1, degré optimal de protection, interdisant en principe tout aménagement. Bref, le Pontajou n'est pas un fossé d'écoulement, une section hydraulique abstraite.

**UN PROJET RÉVÉLATEUR DE LA DÉRIVE ACTUELLE LIÉE AUX DROITS  
FONDÉS EN TITRE.**

Le projet de micro-centrale était porté par la société **Hydroplus**, une société par actions simplifiée des Yvelines imaginant que les derniers cours d'eau intacts de la Loire et d'ailleurs ne peuvent créer de la valeur qu'avec l'hydro-électricité. Arguant d'un ancien **Droit Fondé en Titre**, Hydroplus souhaitait mettre une part de Pontajou dans une conduite forcée pour produire **650 MWh et alimenter 120 foyers**<sup>3</sup>, loin de l'ambition nécessaire pour **la transition énergétique**. Pour l'électricité, les véritables enjeux reposent sur le **développement des sources renouvelables à fort potentiel (photovoltaïque, éolien...)**, le stockage énergétique et la régulation des réseaux, trois domaines où la petite hydraulique n'a rien à apporter. Les 2500 microcentrales présentes sur nos rivières, sans parler des centaines de grands barrages hydro-électriques ont fragmenté les milieux d'eau courante, conduit à une **détérioration de la qualité de l'eau, à la disparition des poissons migrateurs, anguilles, saumons, aloses, à l'appauvrissement de la biodiversité**.

.../...



.../...

## **STOPPER LES AUTRES PROJETS DU MÊME TONNEAU, EN HAUTE-LOIRE ET AILLEURS.**

Les ONG de la pêche et de la conservation de la nature, soucieuses du développement économique des territoires ruraux à partir de leur capital naturel en eaux courantes, se réjouissent de cet abandon. Elles demandent qu'il soit suivi de celui d'autres **projets similaires, éparpillés sans vue d'ensemble** sur les cours d'eau non aménagés, en particulier le projet anachronique sur **la Desges, menaçant le Conservatoire National du Saumon de Chanteuges**. Il a aussi des projets sur **l'Auze, le Lignon, la Gazeille**, rien que pour le la Haute-Loire et des projets ailleurs : ceux du **Nant Bénin, « Site Rivière Sauvage »** ou encore de **Vichy sur l'Allier**, retenus dans le cadre du **deuxième appel d'offre pour la petite hydroélectricité** lancé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, qui devait regarder ailleurs quand il a établi la liste des projets.

1 - Annexe II et V de la directive habitat (entre autres protections réglementaires) [https://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/18437/tab/statut](https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/18437/tab/statut)

2 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

3 - Il s'agit qu'une équivalence comptable : la centrale projetée présentant des variations de production importantes au cours de l'année n'aurait bien sûr pas pu subvenir aux besoins réels et eux aussi variables à tous moments, de 120 foyers tout au long d'une année.

### **Contacts :**

**Jean-Claude Pulvéric : Président AAPPMA de Sauges | 06 66 40 20 78**

**Lionel Martin : Président Fédération de Pêche de Haute-Loire | 06 89 35 17 44**

**Ivan Joumard : Président Chanteuges Préservation du Patrimoine | 06 51 99 78 52**

**Franck Noël-Baron : Maire de Chanteuges | 06 21 34 74 05**

**Joël Herbach : Président Allier Sauvage | 06 08 17 23 58**

**Roberto Epple : Président European Rivers Network**

**Martin Arnould : Le Chant des Rivières | 06 22 93 63 07**

**Philippe Mery : Secrétaire AIDSA | 06 18 30 53 01**

**Marc Saumureau : Président FRANE | 06 32 89 84 08**

**Renaud Daumas : Président REN 43 | 07 83 67 92 10**

**Françoise Quintin | 06 87 91 58 12**

